

SÉANCE DU 05 AVRIL 2012

Le cinq avril deux mil douze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	29 mars 2012	Affichée le	29 mars 2012
----------------	--------------	-------------	--------------

Membres en exercice :	14	Membres présents :	12
-----------------------	----	--------------------	----

Nombre de pouvoirs :	1	Nombre de votants :	13
----------------------	---	---------------------	----

Secrétaire de séance :	Carole DEVAUX		
------------------------	---------------	--	--

PRESENTS :	Jacky PAUMIER, Andrée PREVOTEAU, Hervé GAMBLIN, Céline CHEVAL, Carole DEVAUX, François JORON, Charles LELIEUR, Marcel MEEUS, Annie SURVILLE, Laurent MOREAU, Jackie GOUJON, Jean-François MARTIN
-------------------	--

POUVOIR(S) :	Christian GRANDSIRE à Hervé GAMBLIN
---------------------	-------------------------------------

EXCUSE(S) :	Christian GRANDSIRE, Béatrice LEMAUX
--------------------	--------------------------------------

ABSENT(S) :	
--------------------	--

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 2 février 2012

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Sous la présidence de Madame Andrée PREVOTEAU, adjointe et doyenne d'âge du Conseil Municipal, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2011 qui s'établit ainsi :

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses	205 692,10 €
Recettes	200 768,58 €
Déficit de l'exercice	- 4 923,52 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	51 815,06 €
Recettes	25 798,18 €
Déficit de l'exercice	- 25 016,88 €

EXCEDENTS 2010

Fonctionnement	106 497,98 €
Investissement	20 914,96 €

EXCEDENT 2011 97 472,54 €

CAISSE DES ECOLES

Dépenses	26 207,21 €
Recettes	28 490,47 €

EXCEDENT 2010 6 636,08 €

EXCEDENT 2011 8 919,34 €

CCAS

Dépenses	5 263,67 €
Recettes	5 700,00 €

EXCEDENT 2010 1 168,81 €

EXCEDENT 2011 1 605,14 €

Hors de la présence de Mr PAUMIER Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2011 de la Caisse des Ecoles et du CCAS 2011.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011

COMMUNE

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2011

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 101574,46 € en fonctionnement
- et un déficit d'investissement de 4101,92 €

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement du BP 2012 : 26 057,97 €
- excédent reporté au 002 au BP 2012 : 97 472,54 €

Affectation en réserves 1068 en investissement : 4101.92 €

CAISSE DES ECOLES

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2011

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 8919,34 € en fonctionnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement R 002.

C.C.A.S.

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2011

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 1605,14 € en fonctionnement R 002.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement.

COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2011 de la commune et des budgets annexes lors de la réunion du 05 avril 2012.
- Après s'être assuré que le Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures :
 1. le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010
 2. Celui de tous les titres de recettes émis
 3. Et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés

Et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Déclare que le compte de gestion de la commune et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de contributions directes qui changent à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 3.89 %
- ✓ Taxe foncier bâti : 8.59 %
- ✓ Taxe foncier non bâti : 24.35 %

Le Conseil Municipal vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions 2012 ci-dessous :

Compte	Nom de l'organisme	Montant
65738	Autres organismes publics	1000
	Coopérative scolaire	1000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2850
	Chasse	200
	Club de l'amitié	400
	Comité des fêtes	1600
	Croix rouge	50
	Don de sang	50
	Vach'mandingue	50
	Blé en herbe	150
	Secours populaire	50
	S.P.A.	50
	Les Ecoliers Vraivillais	200
	Amicale des Sapeurs Pompiers de La Haye Malherbe	50
6554	Contribution organ.regroup	1360
	UMEE	84
	Amicale des maires du canton	50
	Collège André Maurois	420
	Communauté de communes	806

BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2012 à :

- section de fonctionnement : 277 563,56 €
- section d'investissement : 43 797,97 €

Contrats d'Assurance des risques Statutaires

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques à compter du 01/01/2013.

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence.

Protection sociale

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Et

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27 à compter du 01/01/2013.

TABLEAU DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

DIMANCHE 22 AVRIL 2012

HORAIRES	EMARGEMENT	PRESIDENT	POINTAGE
8H00-10H30	Céline CHEVAL	Jacky PAUMIER (8h-11)	Carole DEVAUX
10H30-13H00	Annie SURVILLE	Andrée PREVOTEAU (11h-14h)	Laurent MOREAU
13H00-15H30	Jackie GOUJON	Hervé GAMBLIN (14h-17h)	Marcel MEEUS
15H30-18H00	Charles LELIEUR	Jacky PAUMIER (17h-18h)	François JORON

DIMANCHE 6 MAI 2012

HORAIRES	EMARGEMENT	PRESIDENT	POINTAGE
8H00-10H30	Céline CHEVAL	Jacky PAUMIER (8h-11)	Laurent MOREAU
10H30-13H00	Jackie GOUJON	Andrée PREVOTEAU (11h-14h)	Carole DEVAUX
13H00-15H30	Marcel MEEUS	Jacky PAUMIER (14h-18h)	François JORON
15H30-18H00	Charles LELIEUR		Jean-François MARTIN

TABLEAU DES ELECTIONS LÉGISLATIVES

DIMANCHE 10 JUIN 2012

HORAIRES	EMARGEMENT	PRESIDENT	POINTAGE
8H00-10H30	Céline CHEVAL	Jacky PAUMIER (8h-11)	Carole DEVAUX
10H30-13H00	Laurent MOREAU	Andrée PREVOTEAU (11h-14h)	Annie SURVILLE
13H00-15H30	Jean-François MARTIN	Hervé GAMBLIN (14h-17h)	Marcel MEEUS
15H30-18H00	Charles LELIEUR	Jacky PAUMIER (17h-18h)	François JORON

DIMANCHE 17 JUIN 2012

HORAIRES	EMARGEMENT	PRESIDENT	POINTAGE
8H00-10H30	Laurent MOREAU	Hervé GAMBLIN (8h-11)	Céline CHEVAL
10H30-13H00	Carole DEVAUX	Andrée PREVOTEAU (11h-14h)	Annie SURVILLE
13H00-15H30	Céline CHEVAL	Jacky PAUMIER (14h-17h)	Marcel MEEUS
15H30-18H00	Jean-François MARTIN	Jacky PAUMIER (17h-18h)	Charles LELIEUR

SUJETS NON INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour délibérer sur les sujets suivants n'ayant pu être inscrits à l'ordre du jour car parvenus après l'envoi des convocations. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- ❖ **Achat d'une débroussailleuse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la débroussailleuse de la commune ne fonctionne plus, il convient donc d'en acheter une autre. Il propose deux devis le premier de tricheur pour un montant minimum de 669 € TTC et le second de Loisel Motoculture pour un montant de 595 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Loisel Motoculture, cette somme a été inscrite au budget 2012 au compte 2158 opération 91.

❖ **Nouvelle perceptrice taux de l'indemnité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le percepteur Monsieur Antoine BOUYSSOU a été muté au 1^{er} janvier 2012 et que c'est Madame Evelyne CASADÉÏ qui le remplace depuis.

Le Conseil décide d'attribuer à Madame Evelyne CASADÉÏ le taux maximum de l'indemnité de Conseil soit 100 % prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi N° 82-213 du 02 mars 1982 et du décret N° 82 – 879 du 19 novembre 1982.

Cette indemnité sera versée tous les ans.

❖ **Aide sociale**

Une demande d'aide sociale a été formulée par le biais du Conseil Général de l'Eure. Après étude du dossier, le Conseil Municipal décide de ne pas aider cette personne.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture ne subventionne pas le projet de construction d'un groupe scolaire sur l'année 2012, il est donc stoppé pour cette année. Il conviendra en septembre de renvoyer un courrier pour des subventions en 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Denis Simon, employé communal, prendra sa retraite à compter du 1^{er} juin 2012.

Si ce poste vous intéresse vous pouvez adresser votre candidature (cv et lettre de motivation) à la mairie (Mairie - 19 place de la mairie - 27370 VRAIVILLE) avant le 20 avril 2012.